



Paris, le 25 mai 2020

Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
20 avenue de Ségur
75007 Paris

Objet : Calendrier de transfert des routes nationales en Alsace
N. Réf. : JH/LJ 20023

Madame la Ministre,

La loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace prévoit le transfert au 1^{er} janvier 2021 du réseau routier national.

Nous avons déjà pu dénoncer les conditions de préparation de ce chantier pour ce qui est des agents de votre pôle ministériel (agents de la DIR Est et de la DREAL Grand-Est), leurs représentants étant volontairement exclus de la négociation ouverte entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et leurs organisations syndicales représentatives.

Les syndicats FO des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui étaient favorables à associer les représentants de vos agents dans ces négociations dont l'issue conditionne leurs conditions de transfert, viennent de vous saisir pour obtenir un report du calendrier de mise en œuvre de la Collectivité Européenne d'Alsace au regard du contexte sanitaire des derniers mois. Un contexte qui ne permet pas de respecter des échéances initiales déjà très ambitieuses.

Par la présente, je vous informe que la FEETS-FO s'inscrit pleinement dans cette demande, en prolongement des questions formulées auprès de votre DRH lors du CTM du 6 avril 2020. La seule réponse dont nous disposons à ce stade est « J'en prends bonne note », ce dont nous ne pouvons nous satisfaire.

Vous remerciant par avance de la prise en compte de notre demande, qui témoignerait que les agents concernés de la DIR Est et de la DREAL Grand Est font toujours partie de votre pôle ministériel, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Jean Hédou

Copie :

Madame Elisabeth Borne – Ministre en charge du MTES

Madame la Secrétaire générale du MTES/MCTRCT